

MARCHÉS PUBLICS

Vaucluse



APPEL DE CANDIDATURES Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. XA 84 22 0420 01 (FC) Libre

LORIOL-DU-COMTAT : 2 ha 71 a 60 ca : - 'Combe chaude': D- 452- 470<F1> - 470<F2> - 471<F1> - 471<F2> - 472<F1> - 472<F2> - 473- 474- 475- 540 <476>- 613 <538> - 616>539> - 617 <541>
Urbanisme : Zone A au PLU

Ref. AS 84 22 0356 01 (JF) Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente

ROCHEGUDE : 68 a 85 ca : - 'La garrigue': C- 379
Urbanisme : Zone A au PLU

SUZE-LA-ROUSSE : 57 a 00 ca : - 'Les mattes-negres': AZ- 245
Urbanisme : Zone A au PLU

CAIRANNE : 45 a 58 ca : - 'Caffin': AB- 93<5>
Urbanisme : Zone A au PLU

SAINTE-CECILE-LES-VIGNES : 15 a 94 ca : - 'Le plan': A- 308
Urbanisme : Zone A au PLU

Ref. XA 84 22 0413 01 (LM) Loué par bail rural sur une partie de la surface

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : 2 ha 78 a 45 ca : - 'La conque': AX- 203 - 'Plan dit burrière': L- 608 - 'Plan dit claux': K- 142- 143- 152- 636<151>- 638<151> - 'Roquecan': K- 183- 196
Urbanisme : Zones A et N au PLU

Ref. AS 84 22 0243 01 (JF) Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente

VISAN : 9 ha 71 a 60 ca : - 'Le garigon': H- 521- 524- 537- 538- 539- 540- 547- 548- 551- 552- 575- 576- 577- 578- 955- 987<523>- 988<523>- 1214<546>- 1216<549>
Urbanisme : Zone A au PLU
Certifié en Agriculture Biologique (tout ou partie), Dossier lié à l'AS 84 22 243 02

Ref. AS 84 22 0243 02 (JF) Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente

VISAN : 1 ha 21 a 40 ca : - 'Le garigon': H- 1215<546>- 1217<549>
Urbanisme : Zone A au PLU
Certifié en Agriculture Biologique (tout ou partie), Dossier lié à l'AS 84 22 243 01

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) **AU PLUS TARD LE 01/01/2023** à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence Alpes Côte-d'Azur, Maison de l'Agriculture, Agroparc 97 Rue des Meinajaries, CS 70013 84918 AVIGNON Cedex 9 (Tél : 04.88.78.00.84).
Posté à AVIGNON, le 13 décembre 2022 (MP15724)



APPEL DE CANDIDATURES A BAIL SAFER

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2
et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par location tout ou partie des biens suivants :

BOLLENE : 14 ha 97 a 62 ca – Pignarailleur : I-727-728* « F1 »-729-731 – Saint Ariès : I-961*-967-969-1054 « F1 »-1057*-1059*-1061*-1062-1223*960*

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) **AU PLUS TARD LE 01/01/2022** à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence Alpes Côte-d'Azur, Maison de l'Agriculture, Agroparc, 97 rue des Meinajaries, CS 70013, 84918 AVIGNON Cedex 9 (Tél : 04.88.78.00.84).

Posté à AVIGNON, le 13 décembre 2022 (MP15720)

URBANISME

Vaucluse



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de modification n°4 du
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
de la commune d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Par arrêté n°2022-301, le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme. **Le projet de modification a pour objet de procéder à :**

- des modifications du règlement graphique (zonage), passage d'une partie de la zone AU2Ea (usine SIBELCO) en zone UEa1,
- apporter des ajustements au règlement écrit, notamment concernant la hauteur autorisée et au stationnement vélo en zone UEb,
- modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs, « entrée de ville Est » et « route de Sorgues ».

A cet effet, M. Alain PIVERT, ingénieur responsable d'opérations d'aménagement en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, **du 3 janvier au 6 février 2023, pendant 33 jours**, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h (16h30 le vendredi). Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-entraigues.fr, ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, 35 place du 8 mai 1945 – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dès la publication du présent arrêté. **Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville :**

https://www.ville-entraigues84.fr/ma_ville/urbanisme/plans-durbanisme.

Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service urbanisme, 1115 route de Sorgues.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Monsieur le Maire, Guy MOUREAU. La personne référente du projet est Madame Lise CHAUVOT, responsable du service urbanisme de la commune (04.90.16.01.63) ou urbanisme@mairie-entraigues.fr.

Le commissaire enquêteur recevra au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, les :

- Mardi 3 janvier 2023 de 14h à 17h
- Mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
- Lundi 6 février 2023 de 9h à 12h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°4 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

M. Guy MOUREAU
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

(EP15632)

Vaucluse Hebdo **VOTRE PARTENAIRE
D'ANNONCES LÉGALES**

Tél. 04 90 44 77 22 ou
annonces@presses-legales.com